

DÉMARCHES INSTALLATION

DOSSIER JA

PAI :
Plan d'action du parcours à l'installation
Engagement dans le dispositif régional (subventions)

PPP :
> Montage par le Pôle Entreprises
> Agrément par la DDT
> Réalisation (3 ans maxi) dont stage 21 h
> Validation impérativement avant dépôt demande JA (attention délai entre validation et date installation 2 ans maxi)

Parallèlement

PE :
Montage + diagnostic site + étude si attribution référence laitière A + devis + permis de construire

Examen du PE en **Pré CDOA** (environ 1 mois et demi avant CDOA)

Passage en CDOA :
Décision DJA par la DDT

Si GAEC, passage en CDOA GAEC

Formalités :
> Actes juridiques (statuts, acte de cession de parts, baux...)
> Inscription CFE ⁽²⁾
> Inscription MSA + vérif / assujettissement
> Envoi des pièces au Pôle Entreprises : 9 mois maxi après décision JA (Kbis, attestation MSA, actes juridiques)

Puis la DDT établit le **Certificat de Conformité (CJA)**

Mise en paiement 80 % de la DJA (1^{er} versement)

Contacts :

Chambre d'Agriculture - Pôle Entreprises :
Point Accueil Installation : Sophie TOURNIER 04 79 60 49 36
PPP et PE : Céline HINSINGER 04 79 62 86 97
Diag de site : Service Bâtiments 04 50 88 19 78
Etude / Modernisation : Conseillers Entreprise 04 79 62 86 90
CFE : Evelyne FOURNIER 04 79 33 82 95

Etude : CER Savoie – ECOGER - AFOCG

DDT :
PPP : Nathalie GERARD 04 79 71 72 14
Dossier installation : Laurence MERLINAT 04 79 71 72 71

AUTORISATION D'EXPLOITER

Si :
> Agrandissement de surface,
> Création d'exploitation,
> Changement de forme juridique,
> Regroupement d'exploitations

Dépôt dossier complet à la DDT

Décision dans les 3 à 6 mois hormis pour les déclarations préalables

Décision à obtenir avant passage dossier JA en CDOA

Sinon :
Vérifier que l'exploitation est en conformité entre la surface déclarée à la PAC et la dernière autorisation d'exploiter (AE) ou entre le projet PE et la dernière AE

- bail ou convention pluriannuelle de pâturage

Contacts :
DDT :
Nathalie COLIN 04 79 71 74 25

Chambre d'Agriculture :
Baux ruraux :
Permanence juridique 08 99 18 58 68 (numéro surtaxé)

RÉFÉRENCES LAITIÈRES

Plus de quotas administratifs depuis le 31/03/2015

Pour les productions sous signe de qualité :
Contacter les syndicats de produits et/ou l'association ARVI pour les références volume A

Si nécessaire, contacter :
DDCSPP : patente sanitaire

Contacts :
DDCSPP : 04 79 33 15 18

ARVI :
Jean-Luc PELLET 04 50 88 18 52

Syndicat du Beaufort :
04 79 31 22 57

AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations
Travaux d'amélioration pastorale

Dépôt par appel candidatures

Attention à la date de début de travaux ⁽¹⁾

Parmi pièces nécessaires :
> Kbis à jour
> CJA (pour JA)
> Devis
> Diagnostic de performance énergétique (pour économie d'énergie)
> Permis de construire...

Pour les dates de dépôt, les appels à candidature et les formulaires, consulter le site :
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-developpement-rural/Aides/Aides-a-la-modernisation/Plan-de-Competitivite-et-d-Adaptation-des-Exploitations-PCAE>

Si nécessaire, contacter DDCSPP : ICPE

Contacts :
Chambre d'Agriculture :
Bâtiments, mécanisation :
Céline BOUCHAGE - Elise PERRIN
04 79 62 86 90
Transformation :
Julien COSME 06 16 67 58 95

DDT :
Bâtiments, mécanisation :
Sylvain RONGY 04 79 71 72 42
Transformation, matériel spécifique :
Laurence MERLINAT 04 79 71 72 71
Pastoralisme :
François FARAUT 04 79 71 73 33

DDCSPP : 04 79 33 15 18

GAEC

CDOA GAEC :

Pour agrément :
Projet de statuts ou PV d'assemblée générale
Passage en CDOA (environ 5/an)

Une fois agréé ou validé, Formalités :
> Actes juridiques (statuts, acte de cession de parts, baux...)
> Inscription CFE
> Inscription MSA
> Envoi des pièces signées (statuts, actes, Kbis, récépissé de dépôt) à

Dérogation travail extérieur

Contacts :
FDGAEC (74) :
Carole VIDOR 06 48 39 11 51

Chambre d'Agriculture :
RDI :
Christine BARTHES 04 79 62 86 94

DDT :
Isabelle CHEVALEYRE 04 79 71 75 24

AIDES

Déclaration de surface
ICHN
DPB
MAEC - BIO
Aides animales
Aides couplées végétales
Assurance récoltes

Télédéclaration **avant le 15 mai**
(en janvier : ovins, caprins)

Protection des troupeaux
dossier papier à déposer
avant la sortie au pâturage
(ou au plus tard le 30 mai)

Contacts :
DDT :
Surface : Elise LABORET
04 79 71 72 36
DPB : Evelyne GROSJEAN
04 79 71 74 19
ICHN : Odile SOLLIER
04 79 71 72 13
MAEC : Dominique VIAL
04 79 71 72 23
Aides animales : Salah MESSAOUD
04 79 71 75 47
Protection des troupeaux :
Bénédicte BANGHALA
04 79 71 73 34
Nicole MATON 04 79 71 72 87

Chambre d'Agriculture
PAC : Conseillers Entreprise
04 79 62 86 96

Signification des sigles :

AE : Autorisation d' Exploiter
CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
CFE : Centre de Formalités des Entreprises
CJA : Certificat de conformité Jeune Agriculteur
DDT : Direction Départementale des Territoires
DJA : Dotation Jeune Agriculteur
DPB: Droit à Paiement de Base
ICHN Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels
MAEC Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
PAC : Politique Agricole Commune
PAI : Point Accueil Installation
PE : Plan d'Entreprise
PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

Informations complémentaires :

⁽¹⁾ Le début des travaux pour les aides aux investissements correspond au 1^{er} acte signé (bon de commande, bon de livraison, versement acompte, factures, etc.)

⁽²⁾ Le CFE informe : la MSA, les impôts, l'INSEE, les Douanes (pour la viticulture), l'EDE, etc.

Entre 6 mois et 1 an